

— J'ai menti —

• J'avoue avoir de la difficulté à saisir le sens de cette carte. Elle dit : Le joueur qui ment a le droit d'annoncer ce qu'il veut mais il doit cependant donner au moins une carte produit de son choix à son adversaire lors de cet échange. Donc, ça me permet de dire à un joueur "J'te prends tes 3 poules à 60 et je te donne 2 safrans (que je n'ai même pas!) en échange, d'accord?". Il accepte. Pour faire l'enfoiré, je lui révèle ma carte J'ai menti et je lui refile un ail à 10. C'est ainsi que ça se passe?

Tout à fait!

• J'ai lu qu'il était possible d'échanger des cartes Carambouilles. Je suppose que ça concerne aussi celles qui sont faces cachées. Je me demande s'il est permis de bluffer sur leur contenu, afin de tromper les autres? Je ne sais pas trop, car il semble que le seul moment où il est permis de mentir, c'est quand on joue une carte J'ai menti (c'est inscrit dans les règles)...

Cela concerne les cartes Carambouille en la possession du joueur. Il est interdit de mentir sur leur nature sauf carte "J'ai menti !".

Carambouille est un jeu honnête Monsieur !